

APC

Association des propriétaires
de chalets «En Crevel»
case postale 100
1468 Cheyres

**Procès-verbal de la 49^e assemblée générale de l'APC
21 juillet 2018, petite salle communale - Cheyres**

17 heures, Micheline Schenker, présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à la quarantaine de personnes présentes.

Les familles Herren, Schweingruber, John, Schaub, et Jaeggi se sont excusées.

Nous n'avons pas procédé à la nomination d'un-e scrutateur-trice, toutes les décisions ayant été votées à l'unanimité.

L'ordre du jour avait été adressé à l'avance à tous les membres par e-mail (et courrier postal pour les membres sans adresse e-mail).

Ordre du jour	
1.	Procès-verbal de l'assemblée annuelle du 22 juillet 2017
2.	Rapport annuel de la présidente
3.	Finances, situation de la trésorerie et rapport des vérificateurs de comptes.
4.	Cotisations 2018-19
5.	Budget
6.	Elections et démission au sein du comité (votre candidature est la bienvenue)
7.	Affaires en cours : fibre optique et sécurité des cyclistes
8.	Intervention de Mme Catherine Nobbs, présidente de Cheyres-Châbles Tourisme
9.	Propositions des membres
10.	Divers (Balade d'automne)

1. Procès-verbal de l'assemblée annuelle du 22 juillet 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport annuel de la présidente

Micheline Schenker présente le rapport détaillé de sa première année de présidence, une année bien chargée.

Le quartier En Crevel est un quartier en pleine mutation. Il ne s'agit plus seulement d'un quartier occupé par des estivants mais devient de plus en plus un lieu de résidence à l'année. Parmi les membres APC, 11 ont déposé leurs papiers à Cheyres et sont donc désormais des « Cheyrois » à part entière.

Micheline Schenker a eu à cœur de développer tout au long de cette année les meilleurs rapports possible avec l'ensemble des partenaires APC : La Commune, Cheyres-Châbles-Tourisme, La Grande-Cariçaie, le Canton, etc. Il y a de nouveaux venus dans ces différentes instances et partout flotte comme un vent de renouveau dynamique et attentif au bien-vivre ensemble de toutes et de tous.

Le Comité de l'APC tient également, pour des raisons d'économie et d'efficacité, à changer quelques-unes de ses pratiques et à encourager ses membres à la suivre dans ce sens: Newsletter électronique, courriels en lieu et place du courrier postal, paiement de la cotisation annuelle à effectuer par IBAN ou postfinance, etc. Le Comité dispose maintenant de l'adresse

e-mail de tous ses membres (à l'exception de 3 qui continueront à recevoir les informations par poste).

Les thèmes traités par le Comité de l'APC en 2017-18 ont été les suivants :

- **Limites des hautes eaux et restriction du périmètre à bâtrir** : Micheline Schenker et Jürg Schweizer, ont rencontré M. Marandan, chef de la section Lacs et cours d'eau du DAEC ce printemps. Cette discussion a permis de clarifier la situation. La nouvelle ordonnance fédérale impose 15m au minimum (+4m) entre la ligne de rive (limite moyenne des hautes eaux) et le début de la zone constructible. C'est le canton qui a défini ligne de rive qui n'est pas une ligne droite, elle varie en fonction de la configuration du terrain et sera probablement différente d'une parcelle à l'autre (détermination scientifique grâce à des mesures au laser). Les cantons ont jusqu'à fin 2018 pour ajuster leur ordonnance délimitant l'espace réservé aux eaux : 15m ou 20m ou plus, mais dans tous les cas, elle ne peut pas être définie en-deçà de 15m. Le Canton a décidé de ne pas dépasser cette limite de 15m, ce qui représente un progrès par rapport au dernier Règlement communal d'urbanisme de Cheyres. La commune devra revoir l'art. 10 du règlement des constructions. Une lettre a été adressée en mai 2018 à tous les membres de l'APC les informant dans le détail de cette situation et les invitant à déposer, s'ils ont des velléités d'agrandissement, leur projet encore en 2018 pour pouvoir bénéficier de la non-entrée en vigueur de cette ordonnance. Un permis de construire reste valable 3 ans. Il n'y a plus lieu de faire recours, Le Comité de l'APC considère ce sujet comme clos.
- **Fibre optique** : Par un très heureux concours de circonstance, Frédéric Bertrand (En Crevel 171) a contacté l'APC pour l'informer que le village de Cheyres était en train d'être équipé pour recevoir la fibre optique, mais qu'il n'était pas prévu d'étendre le réseau jusqu'au quartier En Crevel. Frédéric, devenu depuis membre de l'APC, s'est mis à récolter des signatures auprès des habitants d'En Crevel non membres de l'APC et l'APC de son côté a adressé une lettre à ses membres qui ont réagi très favorablement. Aucune opposition ne s'étant manifestée, le Comité a pris contact avec Swisscom et lui a transmis la forte demande des propriétaires d'En Crevel (résidents à l'année ou non) pour être dotés de la fibre optique. Cette démarche est en passe d'être couronnée de succès, comme nous le verrons dans l'un des points développés plus bas.
- **Sécurité des cyclistes et piétons sur la route En Crevel**. Là aussi, alors que nous avions l'impression d'avoir affaire à un serpent de mer, la situation semble pouvoir enfin évoluer positivement, comme nous allons le voir avec l'intervention de l'un de nos invités, M. Cornioley, conseiller communal, en charge du dicastère Transport et communication.
- **Interdiction d'accès à la plage pour les chevaux**. Le panneau notifiant l'interdiction d'accéder à la plage pour les chevaux ainsi que pour tout véhicule (y compris vélos) sera posé à la fin de l'année ou au début de la suivante, nous assure M. Baudraz, directeur du Bureau exécutif de la Grande-Cariçaie.

3. Finances, situation de la trésorerie et rapport des vérificatrices de comptes

Beatrice Graf-Aebischer, démissionnaire, présente pour la dernière fois les comptes et le budget.

Les comptes de l'APC sont sains. Ils se bouclent sur un bénéfice de CHF 1241.70 et un bilan équilibré de CHF 16.615.63. A noter que l'APC compte 55 membres actifs (payants).

Le bénéfice actuel (CHF 1241.70) est dû principalement au renoncement des membres du Comité à leurs indemnités.

Question : « Pourquoi ce renoncement? » « Tout simplement parce que l'investissement du Comité pour l'Association est d'une valeur « inestimable » ! » répond Jürg.

La parole est ensuite donnée aux vérificatrices des comptes. Heidi Baumgartner constate la justesse de la comptabilité. Les comptes sont adoptés par l'Assemblée à l'unanimité.

4. Cotisations 2018-19. Restent inchangées, 50.00 par an.

5. Budget: Beatrice présente le budget pour l'année à venir. Les dépenses prévues correspondent aux recettes attendues (cotisations). Il n'y a rien de particulier à signaler et il est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Le comité, élection – démission...

Le Comité regrette, mais accepte la démission de Beatrice Graf-Aebischer et la remercie très chaleureusement pour le travail accompli avec zèle, sérieux et diligence.

Sigrid Hess est proposée et élue à l'unanimité pour remplacer Beatrice Graf. Sigrid Hess attire cependant l'attention des membres de l'APC sur le fait qu'elle a déjà été caissière de l'APC pendant 10 ans et qu'elle trouverait juste et normal que d'autres personnes s'engagent pour cette fonction qui n'est pas très chronophage. L'appel est lancé. Le Comité veillera de son côté à continuer à chercher des membres motivés pour endosser certaines fonctions au sein du comité et remercie Sigrid Hess pour son acceptation et son dévouement.

Sigrid Hess devenant caissière, elle ne peut plus assumer la fonction de seconde vérificatrice des comptes. Cette tâche sera désormais remplie par Guido Harenberg.

Ursula Tinembart accepte d'être réviseure des comptes

Le comité se compose donc de la manière suivante:

Présidente	Micheline Schenker
Vice-président	Jürg Schweizer
Secrétaire	Christine Détraz
Caissière	Sigrid Hess
Membre	Katharina Etter
Membre	Markus Grindat
Réviseur 1	Guido Harenberg
Réviseure 2	Ursula Tinembart

7. Affaires en cours :

- **Fibre optique**: Suite à la forte mobilisation de notre quartier, Swisscom a accepté d'étendre le réseau de fibre optique à En Crevel. Le chantier d'installation commencera en principe à la fin des travaux qui sont en cours à Cheyres. Tout est presque OK (95%). Restent encore 3 négociations (5% incertitude) : 1. Avec le paysan propriétaire du champ le long duquel devra être creusée une tranchée permettant le passage d'un câble ; 2. Avec les CFF pour autorisation à creuser une tranchée sous la voie de chemin de fer ; 3. Avec un ou deux propriétaires En Crevel, à la hauteur des chalets 127 et 129 (Guido Harenberg et Beat Frey) pour la pose d'une chambre ronde (un relais qui aura la forme d'une plaque d'un rayon de 50cm env. posée à même le sol). Comme Swisscom utilisera le cuivre existant, tous les habitants qui ont déjà un raccordement Swisscom recevront la fibre optique jusque dans leur chalet, pour les autres, l'installation des derniers mètres et la pose d'une boîte TNT seront à leur charge, travaux pour lesquels un électricien devra être mandaté.

Question d'une participante à l'AG : Est-ce que les anciens fils téléphoniques disparaîtront après l'introduction de la fibre optique ? Cette question reste en suspens et sera posée à Swisscom.

- **Sécurité des cyclistes (et piétons)**: Une pétition a été lancée pour demander aux autorités communales de prendre en compte le manque de sécurité pour les piétons et les cyclistes sur la route En Crevel. L'APC soutient cette initiative et invite tous ses membres à signer la pétition (feuilles de récolte de signatures à disposition).

La présidente met à la disposition de l'Assemblée, le dossier qui avait été réalisé par l'APC en 2013 déjà. Des solutions existent : marquage au sol d'une bande de circulation pour les cyclistes (ce qui ne règle pas le problème des piétons) ou construction d'une voie séparée. Des exemples simples (marquage au sol) ont été réalisés par ex. à Gletterens.

M. Christian Cornioley, conseiller communal en charge des Transports et de la communication nous fait alors le plaisir de prendre la parole. Il félicite l'APC pour ses activités et son dynamisme. Il a été ravi de voir, en arrivant, la multitude de vélos qui étaient garés près de la salle de réunion, la mobilité douce est en marche !

M. Ch. Cornioley se présente comme un fervent défenseur de la mobilité douce. Récemment entré en fonction, il entend ne pas perdre de temps, mais empoigner les problèmes à bras le corps, tout en se ménageant une vue globale de chacun. Il est très important à ses yeux de ne pas se contenter de les regarder par le petit bout de la lorgnette, il faut élargir le débat, le relancer là où il semblait aboutir à une impasse. Ainsi, par rapport à la question de la sécurité de la route, il a pris connaissance de propositions alternatives, trop rapidement enterrées, comme par ex. un éventuel passage sous la voie ferrée. Evidemment que cette solution serait coûteuse, mais la sécurité n'a pas de prix. De plus, quand une commune investit 2 millions dans un Centre sportif dédié à sa jeunesse, elle doit aussi investir dans la sécurité de cette même jeunesse. Il est donc très favorable à notre démarche, tout en ajoutant qu'il n'y a malheureusement pas de ligne budgétaire pour cela dans le présent plan quadriennal. Il nous faut donc être encore un peu patients...

Question d'un participant : *Tout en comprenant parfaitement bien cette question budgétaire, ne serait-il pas possible tout de même de commencer rapidement avec une solution simple (marquage) ?*

Réponse de M. Cornioley : *« Les solutions simples, mises en place d'une façon provisoire, sont souvent appelées à durer très très longtemps. Cependant, dans le cas précis, c'est peut-être tout de même quelque chose à envisager. Il demande qu'on lui laisse un peu de temps pour examiner cette question sous tous ses angles».*

La présidente remercie M. Cornioley pour son intervention et lui dit combien nous sommes ravi-e-s de l'avoir comme interlocuteur.

8. La parole à Mme Nobbs, présidente de Cheyres-Châbles Tourisme.

- Mme Nobbs occupe cette fonction depuis mai 2018. Enfant du village, elle y a suivi sa scolarité, etc., avant de partir travailler pendant de très nombreuses années à l'étranger pour la Croix-Rouge. De retour au pays depuis peu, elle est très heureuse d'avoir été élue pour présider Cheyres-Châble Tourisme. Elle nous présente quelques-unes des innombrables idées qui foisonnent au sein de ce Comité. Ce ne sont pour l'instant que des idées, certaines étant plus faciles à mettre en œuvre que d'autres, mais toutes dénotent une réelle envie de faire bouger les choses pour « améliorer la qualité de vie, valoriser le patrimoine et faire mieux connaître cette magnifique région qu'est Cheyres-Châbles » : Sentiers didactiques, Journée de sensibilisation « Plages et ruisseaux propres » à laquelle l'APC pourrait s'associer, expo de photos « Tranches de vie à Cheyres-Châble », balade gourmande dans le vignoble, ateliers aux saveurs d'autrefois « Cuchaule et vin cuit », etc. Elle aimerait aussi développer l'attractivité de la plage avec la présence de pédalos et de paddles à louer, l'installation d'un grill solaire, d'un radeau flottant, etc. Elle lance aussi l'idée d'une aire de covoitage, une aire d'accueil pour les camping cars, etc. et aimerait s'attarder sur la signalisation touristique qu'elle trouve très déficiente. Toutes ces idées doivent être travaillées, hiérarchisées dans leur priorité. Le

Comité ne compte que 4 personnes et est à la recherche de personnes prêtes à s'investir... Avis aux amateurs... La présentation de Mme Nobbs, toute empreinte d'un esprit de collaboration et d'échange, est très appréciée et suscite des questions. La première est adressée à M. Cornioley :

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas un dicastère du Tourisme au sein du Conseil communal de Cheyres ? **Réponse :** M. Cornioley confirme et déplore ce manque dû principalement au format réduit du CC (5 membres au lieu de 7)... Cela pourrait changer à l'avenir.

Question : Est-ce que le dernier accès au lac (après le chalet 164) près de la forêt pourrait être ré-ouvert ? Mme Nobbs ne peut répondre à cette question qui est alors débattue dans l'Assemblée... D'un côté ceux qui prétendent que c'est peine perdue, cette décision relevant d'une loi fédérale et ceux qui disent que cet accès a été fermé d'une façon arbitraire puisqu'il existait depuis au moins 50 ans...

Question : Y a-t-il un projet pour rénover les différents bancs qui sont répartis dans la commune ? Oui, répond Mme Nobbs, ce projet est à l'étude. Certains bancs sont plus âgés qu'elle...

Question à M. Cornioley : Pour revenir à la question de la sécurité routière, quand l'étude du projet pourrait-elle commencer ? **Réponse :** En 2018 pour l'étude, 2019 pour une première réalisation répond M. Cornioley.

Une dernière question, ou plutôt remarque : il y a encore des propriétaires qui se permettent de brûler des déchets de jardin, ce qui est strictement interdit. L'APC demande à ses membres de veiller à mettre fin à ces pratiques qui sont anti-écologiques et qui empoisonnent la vie du voisinage.

9. Propositions des membres

- Pas de propositions.

10. Divers

- **Balade d'automne.** Ce point n'a pas été abordé pendant l'AG. Cependant, nous avons le plaisir de vous informer dès à présent que la balade d'automne aura lieu le samedi 27 octobre 2018. Départ à 14h en co-voiturage depuis le parking du Centre sportif et aura pour destination Yverdon-les-Bains. Au programme, notamment la visite du Château, du Temple et de l'Hôtel-de-Ville. Elle sera conduite comme d'habitude par Jürg Schweizer et promet d'être riche en découvertes.

Micheline Schenker remercie Markus pour sa traduction quasi simultanée et, au nom du Comité et de tous les membres de l'APC, remercie chaleureusement Mme Nobbs et M. Cornioley pour leurs interventions qui nous ont remplis d'optimisme et invite chacun-e à se retrouver autour des tables dressées pour l'apéro.

La séance (y compris sa partie conviviale) se termine vers 19h.

Pour le procès-verbal : Micheline Schenker, présidente et Christine Détraz, secrétaire.

La prochaine assemblée générale est agendée au samedi 20 juillet 2019, à 17 heures.